

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

QUE le conseil municipal, à sa séance ordinaire du 5 octobre 2021, a adopté le règlement suivant :

1330-2021 Amendement au règlement numéro 882 relatif à l'installation d'appareils destinée à réduire les risques de dysfonctionnement d'un système d'alimentation en eau ou d'un système d'égout afin de modifier l'article 2

Cet avis constitue l'avis de publication dudit règlement et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement au service du greffe. Une version numérique est également disponible sur le site WEB de la Municipalité : [Règlement numéro 882](#) [PDF – 150 Ko].

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 25 octobre 2021.



France Charlebois, OMA
Directrice du greffe et secrétaire-trésorière adjointe